

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 décembre 2016**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre  
DOUCEN**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016  
(accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Associations culturelles  
Avances sur subventions 2017**

**Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2017 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2017. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2016. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions en faveur des associations culturelles s'élève à 1 019 210 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré (l'ensemble de l'opposition – 10 voix – ne prend pas part au vote ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1- à verser à chacune des associations culturelles conventionnées une avance sur les subventions de fonctionnement 2017 selon le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Montant	Imputation budgétaire
Régie d'exploitation cinématographique Art et Essai	34 667 €	314.657364.33
Gros plan	75 000 €	33.6574.810
Théâtre de Cornouaille	603 676 €	
Ti Ar Vro	32 700 €	
Très Tôt Théâtre	81 742 €	
Balles à Fond	11 650 €	
Festival de Cornouaille	52 333 €	
Aprem' Jazz	5 775 €	
Les Polarités	114 167 €	
TEEM	7 500 €	

2 - à signer les documents ci-dessous :

- L'avenant de prolongation de la convention entre la ville et le Festival de Cornouaille ;
- La convention financière entre la ville et Balles à fond ;
- La convention financière entre la ville et Polarités.